

Les Mentions Complémentaires de la filière Coiffure

Arrêté du 24 mai 2004 portant modification de
l'arrêté du 12 octobre 1998

MC Coloriste - Permanentiste

Le référentiel des activités professionnelles

Le référentiel de certification

Les périodes de Formation en Milieu Professionnel

Le règlement d 'examen

La définition des épreuves

Le référentiel des activités professionnelles

Pas de changement

Le titulaire de la MC Coloriste - Permanentiste est un professionnel spécialisé en techniques de coloration et de modification permanente de la forme des cheveux. Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux. Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Le référentiel de certification

- Les savoir-faire

Pas de changement

- Les savoirs associés

Pas de changement

- Les unités constitutives du diplôme

Pas de changement

Les Périodes de Formation en Milieu professionnel

organisation – voie scolaire 1

La PFMP est de 15 semaines

La répartition de la formation en entreprise (étalement, choix des entreprises ...) est définie en concertation avec les entreprises concernées et tient compte des conditions locales.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la PFMP
(circulaire n°2000-095 du 26 juin 2000 – BO n°25 du 29 juin 2000).

Chaque période sera sanctionnée par un bilan individuel [...] ce bilan indiquera l'inventaire des tâches et activités confiées au candidat. Il est porté sur le document de liaison.

Les Périodes de Formation en Milieu professionnel

organisation – voie scolaire 2

Pour les candidats soumis au CCF, le tuteur organisera dans l'entreprise, en lien avec l'équipe pédagogique, l'évaluation des compétences conformément à la définition des épreuves. **Les documents d'évaluation sont fournis par l'établissement** de formation.

L'organisation de la PFMP doit faire l'objet obligatoirement d'une **convention** entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés

Les **attestations de formation** en entreprise permettent de vérifier la conformité réglementaire de la PFMP. Un candidat qui n'aurait pas présenté ces pièces ne pourra pas subir les épreuves de la MC SV

Les Périodes de Formation en Milieu professionnel

organisation – voie apprentissage

- La durée de la PFMP est prévue par le contrat d'apprentissage
- Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du CFA doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs spécifiques de la formation en entreprise.
- Pour les apprentis relevant du CCF, le maître d'apprentissage doit organiser, en lien avec l'équipe du CFA, l'évaluation des compétences conformément à la définition des épreuves. Les documents d'évaluation sont fournis par le centre de formation.

Le règlement d'examen

Comparaison

Pas de modification

Épreuves	Unité	coef
E1 Conception et réalisation de mises en forme permanente	U 1	8
E2 Coloration et effets de couleur	U 2	7
E3 Étude technique et vente conseil	U 3	5

Le règlement d'examen

Modes d'évaluation

Épreuves	Scolaires – Apprentis (CFA et SA habilités) – Form. Pro. Continue (établt publics)				Autres candidats			
	Avant		2005		Avant		2005	
	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Conception et réalisation de mises en forme permanente	CCF		CCF		Ponct P + E	5 h 30	Ponct P + E	5 h 30
E2 Coloration et effets de couleur	Ponct prat	3 h 20	CCF		Ponct P + E	3 h 20	Ponct P	3 h 30
E3 Étude technique et vente conseil	Ponct écrite	1 h 30	Ponct écrite	1 h 30	Ponct E		Ponct Écrite	1 h 30

La définition des épreuves

généralités

- Le mot « jury » est remplacé par le mot « examinateurs »
- Le candidat ne sera autorisé à passer les épreuves pratiques:
 - en l'absence de modèle
 - en présence d'un modèle non conforme.La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve pratique

La définition des épreuves

E 1 Conception et réalisation de mises en forme permanente

- Objectifs et contenu de l'épreuve:

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes:

- Conception de nouvelles coiffures
- Mise en œuvre de techniques de modification permanente de la forme des cheveux par frisage et défrisage

Pas de changement

La définition des épreuves

E 1 Conception et réalisation de mises en forme permanente

- Critères d'évaluation :

Pas de changement

La définition des épreuves

E 1 Conception et réalisation de mises en forme permanente

Épreuve ponctuelle pratique et écrite de 5 h 30

Elle comporte trois parties :

Première partie : Projet de conception de mise en forme permanente

(frisage ou défrisage) 30 min – coef 2 Pas de
changement

Deuxième partie : Réalisation d'une permanente 2 h – coef 4

Le modèle masculin ou féminin a une longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex).

Le modèle de fiche technique [...] est fourni par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Troisième partie : Réalisation d'un défrisage 3 h – coef
2

Sur un modèle (féminin ou masculin, proposé par le candidat) pourvus de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête

Pas de tête implantée.

La définition des épreuves

E 1 Conception et réalisation de mises en forme permanente

Épreuve ponctuelle pratique et écrite de 5 h 30

Troisième partie : Réalisation d'un défrisage

Suite

Une **fiche technique de diagnostic** est à renseigner par le candidat ; elle lui est adressée avant l'épreuve. Elle précise également le produit qui sera utilisé et le résultat attendu pour le défrisage. Elle est remise au jury en début d'épreuve en vue du suivi de la réalisation.

Les produits utilisés sont à « usage professionnel » et conformes à la réglementation des produits cosmétiques ; **ils sont pourvus de leurs emballages et notices.**

La définition des épreuves

E 1 Conception et réalisation de mises en forme permanente

CCF

Avant		A partir de 2005	
3 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation	
2 situations d'évaluation en centre de formation		1 situation d'évaluation en centre de formation – en 2 parties	
Situation d'évaluation écrite	30 min coef 2	Part écrit	<i>Idem</i>
Situation d'évaluation pratique	3 h max – coef 2	Part prat	Pour un modèle (féminin ou masculin, choisi par les évaluateurs) pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la chevelure, il est demandé la réalisation d'un défrisage. <i>pas de tête implantée</i>
1 situation d'évaluation en milieu professionnel		1 situation d'évaluation en milieu professionnel - 2 h – coeff 4 <i>Idem Épreuve ponctuelle</i>	

La définition des épreuves

E 2 Coloration et effets de couleur

- Objectifs et contenu de l'épreuve : *Pas de changement*
- Critères d'évaluation : *Pas de changement*
- Modes d'évaluation :

Épreuve ponctuelle pratique et écrite d'une durée de 3 h 30

Première partie : Projet de réalisation de couleur 30 min – coef 2

Pas de changement

Deuxième partie : Réalisation d'effets de couleur 3 h - coef 5

Il est précisé que la fiche technique est remise par le service des examens **avant** la date des épreuves.

La définition des épreuves

E 2 Coloration et effets de couleur

CCF

Situation d'évaluation en centre de formation :

Projet de réalisation de couleur 30 min - coef 2

La définition de l'épreuve est identique à l'épreuve ponctuelle

Situation d'évaluation en milieu professionnel :

Réalisation d'effets de couleur 3 h max – coef 5

La définition de l'épreuve est identique à l'épreuve ponctuelle

La définition des épreuves

E 3 Étude technique et vente conseil

Pas de changement pour cette épreuve

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 1 h 30

